**MINISTERE DE L’AGRICULTURE, DE L’ELEVAGE ET DE LA PÊCHE**

**Avis général de passation des marchés publics n°001/ MAEP/CAB-CGMP-2024**

Le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche, autorité contractante, exécute au titre de l’année 2024, dans le cadre de son Budget d’Investissement, un plan annuel de passation de marchés publics.

L’acquisition par voie d’appel d’offres concerne les réalisations suivantes :

1. **MARCHES DE TRAVAUX**
2. INSTALLATION ET EXTENSION DES ZONES AGRICOLES PROTEGEES : Création et installation des nouvelles zones agricoles protégées d'élevage ;
3. ENTRETIEN DU SIEGE DE MAEP : Réhabilitation du bâtiment et de l'enceinte du siège du MAEP ;
4. INSTALLATION ET EXTENSION DES ZONES AQUACOLES : installation et extension des zones aquacoles ;
5. APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ZONES PROTEGEES DES PRODUCTIONS ANIMALES : extension, installation et équipement des zones protégées d'élevage ;
6. CONSTRUCTION DE DEUX (02) ABATTOIRS A BRAZZAVILLE ET POINTE NOIRE : construction et équipement de deux (02) abattoirs à BZV et Pointe Noire ;
7. CONSTRUCTION DE DEUX (02) MARCHES DE GROS : construction du marché de gros à YIE;
8. APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES VOLAILLES : extension et installation des ZAP avicoles.
9. **MARCHES DE FOURNITURES**
10. ACQUISITION DE L’OUTILLAGE AGRICOLE (CHARRUES, PULVERISEURS, MOISSONNEUSES) : acquisition des outils de qualités de mécanisation au profil des producteurs ;
11. ACQUISITION DE L’OUTILLAGE AGRICOLE (CHARRUES, PULVERISEURS, MOISSONNEUSES) : acquisition des véhicules 4x4 au profit des CEMA ;
12. INSTALLATION ET EXTENSION DES ZONES AGRICOLES PROTEGEES : acquisition des équipements et outils pour les tracteurs ;
13. INSTALLATION ET EXTENSION DES ZONES AGRICOLES PROTEGEES : acquisition de deux camions hiab
14. IRRIGATION ET SILOS DE STOCKAGE : acquisition du matériel d'électrification de qualité au profit des ZAP ;
15. IRRIGATION ET SILOS DE STOCKAGE : acquisition des silos de stockage ;
16. IRRIGATION ET SILOS DE STOCKAGE : Acquisition du matériel des forages de qualité au profit des ZAP ;
17. APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION SEMENCIERE : appui aux filières maïs et soja ;
18. ACQUISITION DES MACHINES DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES : acquisition des machines de transformation des produit agricoles ;
19. ENTRETIEN ET EQUIPEMENT DU SIEGE DE MAEP : équipement des bureaux du cabinet en matériel informatique ;
20. APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ZONES PROTEGEES DE PRODUCTION ANIMALE : acquisition des grillages pour enclos au profit des ZAP ;
21. APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ZONES PROTEGEES DE PRODUCTION ANIMALE : appui aux reproducteurs ovins et caprins ;
22. ACQUISITION DES VEHICULES POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES : acquisition des véhicules pour la commercialisation des produits agricoles ;
23. PROGRAMME BANANE ET PLANTIN : acquisition du matériel technique de production ;
24. APPUI AU PROGRAMME EQUIPEMENT ET SOUTIEN AUX COMPAGNES AGRICOLES (ENGRAIS ET SEMENCES) : appui aux intrants agricoles (engrais et semences) ;
25. APPUI AU PROGRAMME EQUIPEMENT ET SOUTIEN AUX COMPAGNES AGRICOLES (ENGRAIS ET SEMENCES) : acquisition des semences améliorées de arachides ;
26. APPUI AU PROGRAMME EQUIPEMENT ET SOUTIEN AUX COMPAGNES AGRICOLES (ENGRAIS ET SEMENCES) : acquisition du matériel agricole (brouettes, pelles, houes,) ;
27. PROGRAMME CACAO : acquisition des produits phytosanitaires au profit des producteurs ;
28. PROGRAMME MANIOC : acquisition des fertilisants et des produits phytosanitaires ;
29. APPUI A LA FILIERE OVINE : acquisition des reproducteurs ovins ;
30. LUTTE CONTRE LES EPIZOOTIES ET L’EPIDEMIO-SURVEILLANCE : acquisition des kits de vaccination des animaux ;
31. LUTTE CONTRE LES EPIZOOTIES ET L’EPIDEMIO-SURVEILLANCE : acquisition du matériel technique de la clinique vétérinaire ;
32. APPUI A LA FILIERE PORCINE : acquisition des reproducteurs porcins ;
33. APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE VOLAILLE : acquisition de 5 000 poules et 2 000 coquelets de souches fermières ;
34. APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE VOLAILLE : acquisition des mélangeurs broyeurs pour la fabrication des aliments de bétail ;
35. APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE VOLAILLE : appui aux petits matériels de fabrication d’aliments de bétails ;
36. APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE CONTINENTALE : promotion de l’élevage des poissons en cages flottantes ;
37. APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE CONTINENTALE : acquisition du matériel technique pour la pêche continentale ;
38. APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE CONTINENTALE : acquisition du matériel aquacole ;
39. APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE MARITIME : acquisition du matériel technique de pêche pour le conp ;
40. APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE MARITIME : acquisition du matériel informatique pour le centre d’observation et de contrôle des navires. de pêche.

Les avis spécifiques particuliers relatifs à chaque marché seront publiés ultérieurement dans le Bulletin officiel d’annonce des marchés publics et dans d’autres canaux nationaux de publication de grande diffusion.

Les marchés seront passés conformément aux dispositions du **décret n°2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics.**

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention, à l’adresse suivante :

**Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche, Cellule de Gestion des Marchés Publics, 2ème étage, Ancienne école des chemins de fer, M’pila, Brazzaville.**

 Fait à Brazzaville, le

 La Personne Responsable des Marchés Publics

 **MALANDA MASSENGO Ephrem L.G.**